

## CAPA, CAPD, CAPN, CCP, CTA, CTM :

### DE QUOI S'AGIT-IL ? POUR QUOI VOTONS-NOUS ?

Les commissions et comités sont composés de membres de l'administration et de représentant-es des personnels dans des proportions variables.

#### CAPA, CAPD et CAPN : Commissions administratives paritaires académiques, départementales et nationales

- Elles concernent les enseignant-es, les CPE et les PsyEN titulaires.
- Elles sont réunies et consultées pour tout ce qui est lié à :
  - L'avancement d'échelon.
  - Les contestations de notation et d'avancement.
  - Les passages en hors classe et en classe exceptionnelle.
  - Les congés de formation.
  - Les postes adaptés.
  - Les mutations inter et intra-académiques.
  - Les sanctions disciplinaires.

#### CCP : Commissions Consultatives Paritaires

- Elles concernent les personnels non titulaires (AED, enseignant-es, AESH, personnels exerçant dans les domaines administratif, technique, social et de santé).
- Elles sont consultées pour :
  - Les questions relatives aux sanctions disciplinaires.
  - Les questions relatives aux licenciements.
  - Toutes les questions d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des personnels.

#### CTA et CTM : Comités techniques académique et national

- Ils concernent tous les personnels.
- Ils sont consultés pour :
  - Toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des établissements.
  - Les cartes de formation (options, langues vivantes...).
  - La gestion des effectifs.
  - Les créations et les suppressions de postes (dotations en AED et CPE, personnels administratifs, heures d'enseignement...)
  - L'égalité professionnelle, la parité et la lutte contre toutes les discriminations.
  - L'insertion professionnelle.
  - Les règles statutaires et les règles relatives à l'échelonnement indiciaire.

#### Les résultats aux élections aux CT déterminent :

- Les moyens alloués aux syndicats (décharges)
- Des droits alloués (ou non) aux syndicats (droit de poser des préavis de grève, des Heures d'Information Syndicale...)
- La composition des CHSCT (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail) et des CTSD (Comités Techniques Spéciaux Départementaux)

DU 29/11 AU 6/12,  
JE VOTE **SUD ÉDUCATION**